Bootcamp IA & Formation – Du 14 au 18 sept. 2026, 12h00-13h00

Par Prad Selvarajah et Clément Cahagne

Production MH Jour 4 – Concevoir une évaluation qui résiste à l'IA générative

Objectif de l'exercice : concevoir, avec la méthode ACTIF, une activité d'évaluation dont la preuve ne peut pas être produite par une IA à la place de l'apprenante, en précisant les critères d'évaluation et les conditions de passation. La question posée n'est pas « comment empêcher l'usage de l'IA ».

Cas support (fictif) : *commanditaire, effectifs et situations ci-dessous sont fictifs, construits pour cet exercice. Aucun élément ne provient d'un dispositif réel.*

Lecture des cadres : *chaque étape est suivie d'un cadre de contrôle qui indique à quelle consigne de l'exercice et à quel point du document de référence de Rochane Kherbouche la production répond, et où elle s'en écarte volontairement.*

Le cas et le point de départ

Vantis Groupe, distribution spécialisée, cas fictif. Formation « Assistante 5.0 : repositionnement face à la transformation IA », dix bénéficiaires réparties en trois profils (2 assistantes de direction générale, 5 assistantes de direction, 3 office managers), niveau de départ hétérogène en IA, réparties sur plusieurs sites. Trois jours non consécutifs dont un intégralement distanciel synchrone. Une seule formatrice, sans co-évaluateur.

Point de départ chiffré. Dans l'enquête menée par Rochane Kherbouche auprès de plus de mille professionnels francophones de la formation, deux répondants sur trois estiment leurs évaluations vulnérables à un usage non détecté de l'IA, et une proportion comparable désigne l'absence de formation à l'IA comme obstacle principal. L'écart le plus frappant se situe entre les dispositifs que les professionnels décrivent et ceux qu'ils mettent réellement en œuvre. L'exercice ci-dessous ne cherche donc pas une astuce anti-triche : il traite un défaut d'alignement documenté.

Étape 1. La compétence évaluée, et ce que je veux réellement voir

La compétence retenue n'est pas « savoir écrire un prompt ». C'est celle-ci : décider ce qu'on garde, ce qu'on corrige et ce qu'on refuse dans une production générée par IA, lorsque le document sera signé par sa direction.

Ce que je veux réellement voir, en une phrase : l'arbitrage nommé à voix haute, adossé à un motif professionnel, et tenu lorsqu'on le conteste.

> **CADRE DE CONTROLE, ETAPE 1**
>
> Consigne. L'étape 1 demande de choisir une compétence puis d'écrire ce qu'on veut réellement voir : le geste, l'oral, l'arbitrage justifié ou la trace de processus. Je retiens deux de ces quatre registres, l'oral et l'arbitrage justifié. J'écarte le geste, sans objet ici, et la trace de processus prise seule, pour la raison établie à l'étape 2.
>
> Document de référence. La compétence choisie relève du savoir-faire et du savoir-être, dont le document indique qu'ils sont augmentés par l'IA parce qu'elle ouvre l'accès au discernement et à la réflexivité, difficiles à observer auparavant. La formulation retenue est volontairement comportementale et non déclarative, par anticipation de la troisième des cinq questions de la fiche : la preuve demandée est-elle réellement observable ?

Étape 2. Le test décisif appliqué à l'évaluation existante

L'évaluation prévue jusqu'ici en fin de parcours : à partir d'un dossier fourni, chaque participante rédige avec l'IA une note de synthèse de deux pages destinée à son directeur, accompagnée d'un court texte expliquant sa démarche. Notation sur la qualité de la note et sur la pertinence de la démarche.

Soumise telle quelle à une IA, elle tombe en moins d'une minute. La note est propre et bien calibrée. Le texte de démarche, surtout, est produit sans effort : l'explication réflexive obéit à une forme rhétorique connue (d'abord j'ai demandé ceci, la première proposition manquait de cela, j'ai reformulé en précisant), qu'un modèle reproduit mieux que la plupart des apprenantes parce qu'il en a lu des milliers. L'élément que j'avais ajouté précisément pour rendre l'évaluation robuste était le plus facile à fabriquer.

Verdict. Cette évaluation ne mesurait pas une compétence : elle mesurait un accès à un outil.

CADRE DE CONTROLE, ETAPE 2

Consigne. L'étape 2 demande de soumettre l'activité d'évaluation actuelle à une IA et pose que si elle la réussit seule, elle n'évaluait déjà pas grand-chose. Le test est ici appliqué à la lettre, et étendu à la partie réflexive et non au seul livrable.

Document de référence. Le format en cause, la production écrite à domicile, figure parmi les trois formats dominants que le document décrit comme entièrement délégables à une IA en trente secondes. La piste des détecteurs est écartée d'emblée : le document la documente comme une impasse, la Déclaration d'indépendance des États-Unis ayant été classée à 100 % comme générée par IA.

Limite que je signale. J'ai fait passer ce test à la même IA qui a ensuite conçu la refonte. Juge et partie. La bonne pratique consisterait à soumettre l'évaluation existante à un autre modèle que celui qui aide à la reconstruire.

Étape 3. Le prompt ACTIF

(Action) ***Qu'est-ce que je veux qu'elle fasse ?*** Conçois une activité d'évaluation de fin de parcours dont la preuve ne peut pas être produite par une IA à la place de l'apprenante. Livre le dispositif complet : déroulé amont et en session, matériel à préparer, critères d'évaluation, conditions de passation chiffrées. Ne me propose aucun moyen d'empêcher ou de détecter l'usage de l'IA.

CADRE DE CONTROLE, COMPOSANTE ACTION

Verbe précis et objet clair, conformément à la fiche ACTIF, qui proscrit les formulations du type « aide-moi avec ». L'interdiction finale neutralise le premier réflexe du modèle, celui de la posture résistante et des détecteurs, et reprend la formulation de l'étape 3 de la consigne : la question n'est pas « comment empêcher l'usage de l'IA ».

(Contexte) ***Que doit-elle savoir pour ne pas répondre à côté ?*** Formation « Assistante 5.0 » chez Vantis Groupe, cas fictif. Dix bénéficiaires, assistantes de direction et office managers, niveau hétérogène en IA, réparties sur plusieurs sites. Je suis seule formatrice, sans co-évaluateur. La session d'évaluation se tient en distanciel synchrone. La compétence évaluée est la capacité à décider ce qu'on garde, corrige ou refuse dans une production IA destinée à être signée par sa direction. L'usage de l'IA est autorisé pendant l'évaluation et ne doit jamais être imposé.

CADRE DE CONTROLE, COMPOSANTE CONTEXTE

Trois lignes d'informations utiles, comme le recommande la fiche, plutôt qu'une page de détails hors sujet. L'effectif, l'absence de co-évaluateur et le distanciel sont les trois paramètres que le modèle ne devine pas et ne réclame pas : leur omission a produit, en première version, un entretien individuel de trente minutes, soit cinq heures de soutenance pour dix personnes.

La dernière phrase transpose la règle de fond du document de référence : on peut autoriser l'IA, on peut l'interdire, on ne peut pas l'imposer, sous peine d'évaluer la maîtrise de l'outil au lieu de la compétence disciplinaire.

(Tonalité) ***Sur quel ton ?*** Directe et opérationnelle. Aucune généralité sur l'esprit critique, aucune formule creuse.

CADRE DE CONTROLE, COMPOSANTE TONALITE

Composante que la fiche signale comme la plus souvent oubliée et qu'elle recommande d'ajouter systématiquement, même en trois mots. Elle est ici défensive : sur ce sujet précis, le registre par défaut des modèles produit des paragraphes sur le discernement et la pensée critique qui ne se traduisent en rien d'observable.

(Identité) ***Quel rôle je lui fais endosser ?*** Agis en qualité d'experte en évaluation des compétences en formation professionnelle d'adultes, spécialisée dans la conception de preuves observables.

CADRE DE CONTROLE, COMPOSANTE IDENTITE

Rôle spécialisé et non passe-partout, conformément au quatrième piège listé par la fiche. La spécialisation porte sur l'évaluation et non sur la formation en général : c'est ce qui oriente la sortie vers les preuves plutôt que vers l'ingénierie de parcours.

(Format) ***À quoi doit ressembler le résultat ?*** Chaque critère d'évaluation doit être formulé comme un comportement observable pendant la soutenance, et non comme une qualité attribuée. Les conditions de passation doivent être chiffrées : durée par apprenante, volume total, temps de préparation formateur, temps de correction. Indique explicitement ce que l'activité n'évalue pas.

CADRE DE CONTROLE, COMPOSANTE FORMAT

C'est la composante qui a porté la correction décisive, conformément au principe rappelé au verso de la fiche ACTIF : corriger la composante fautive plutôt que tout réécrire.

Elle traduit deux des cinq questions du document de référence : la troisième, sur le caractère observable ou déclaratif de la preuve, et la cinquième, sur la tenue des conditions de passation dans la vraie vie (effectifs, temps de correction, distanciel).

Contrôle de cohérence exigé par la checklist de la fiche : aucune contradiction entre les cinq composantes. L'exigence d'observable posée par le Format sert l'objet de l'Action, et la Tonalité interdit précisément ce que le Format proscrit.

Étape 4. L'activité obtenue : arbitrage sous contradiction

Amont, asynchrone, 45 minutes

Chaque participante reçoit un dossier de cas Vantis composé de six pièces : un mail de commande du directeur, un compte rendu de comité, deux tableaux de chiffres, une note de procédure interne et un message fournisseur. Elle produit une note de décision d'une page. L'IA est autorisée et jamais imposée : une participante qui choisit de s'en passer reste évaluable sur la même grille. Elle dépose deux éléments, sa note et l'export intégral de sa conversation avec l'IA, brut, sans résumé ni nettoyage.

Le dossier est piégé. Les deux tableaux se contredisent sur un volume, et l'écart n'est signalé nulle part. La note de procédure est datée et ne reflète plus le circuit de validation décrit dans le compte rendu. Ce sont deux pièges que les modèles traitent mal : ils lissent la contradiction chiffrée en retenant une valeur sans le dire, et reprennent la procédure obsolète parce qu'elle a l'apparence d'une source normative.

En session, 12 minutes par participante

J'ouvre la conversation déposée, je choisis deux passages où l'IA a proposé et où la participante a tranché, et je lui demande de justifier en direct. Je pose ensuite sur la table une seconde note, produite par IA sur le même dossier, mieux écrite que la sienne, plus complète, plus assurée, et qui a avalé la contradiction chiffrée et repris la procédure périmée. La consigne est courte : celle-ci est plus soignée que la vôtre, pourquoi ne pas la signer ?

C'est là que se joue l'évaluation. Une IA peut produire la note à la place de la participante. Elle ne peut pas repérer le vice de sa propre production devant moi, ni tenir une position contestée pendant quatre minutes.

CADRE DE CONTROLE, ETAPE 4

Consigne. L'étape 3 exige une activité dont la preuve ne peut pas être produite par une IA à la place de l'apprenante. Le critère est satisfait par le déplacement de la preuve : ce n'est ni le prompt ni le livrable qui sont évalués, mais un arbitrage ancré sur un matériau que le modèle ne peut pas anticiper et soutenu en temps réel.

Document de référence. Le dispositif fait cohabiter deux des trois postures, comme le document y invite explicitement. Posture collaborative sur la production amont, où c'est la façon dont l'apprenante navigue avec l'IA qui est évaluée, ce qu'elle accepte, ce qu'elle rejette, ce qu'elle reformule. Posture résistante sur la seule soutenance, ce qui suppose bien, comme le document l'indique, un retour au synchrone.

Écart assumé. Le document présente le processus documenté comme l'outil central de la posture collaborative. L'étape 2 montre que la trace écrite prise seule ne résiste pas, puisqu'un modèle produit le texte réflexif mieux que l'apprenante. Je conserve donc la conversation déposée, mais comme matériau d'interrogation orale et jamais comme preuve autoportante.

Catalogue pauuse. Le format de soutenance croise l'activité « Sous la loupe » : un groupe réalise l'activité pendant qu'un second l'observe à l'aide d'une grille, avec restitution collective. Deux pairs observent chaque passage sans intervenir et restituent en fin de créneau, ce qui double la valeur formative du temps synchrone.

Étape 5. Critères d'évaluation

Critère	Ce que j'observe	Acquis si
Détection	Repère-t-elle l'écart entre les deux tableaux de chiffres et la procédure obsolète ?	Elle nomme au moins un des deux vices spontanément, sans que je l'oriente.
Arbitrage justifié	Sur les deux passages de conversation que j'ouvre, que dit-elle avoir écarté, et pour quelle raison ?	Le motif est professionnel (risque, destinataire, responsabilité) et non esthétique.

Critère	Ce que j'observe	Acquis si
Tenue sous contradiction	Que fait-elle lorsque je lui oppose la note concurrente, mieux écrite que la sienne ?	Elle maintient sa position en argumentant, ou elle la révise en argumentant. Céder sans motif est non acquis.
Responsabilité	À qui attribue-t-elle la note déposée lorsque je pointe une faiblesse ?	Elle l'assume, manques compris, sans se retrancher derrière l'outil.

Ce que cette activité n'évalue pas, et que j'assume : la qualité rédactionnelle de la note, la maîtrise technique de l'outil, la rapidité d'exécution.

> **CADRE DE CONTROLE, ETAPE 5**
>
> Consigne. L'étape 4 demande de préciser les critères d'évaluation. Chacun est formulé comme un comportement constatable pendant la soutenance et non comme une qualité attribuée : ni « fait preuve de discernement », ni « démontre son esprit critique », qui sont inobservables en douze minutes.
>
> Document de référence. Les critères répondent à la deuxième question de la fiche, sur ce que l'évaluation rend visible qu'une IA ne peut pas produire à la place de l'apprenante, et à la troisième, sur le caractère observable de la preuve. Le critère de responsabilité vise la ligne rouge posée par le document : le copier-coller sans réflexion, l'abandon du jugement, le cerveau sorti du processus.
>
> La déclaration de ce que l'activité n'évalue pas ferme la porte à la dérive que le document signale : évaluer la maîtrise de l'outil au lieu de la compétence disciplinaire.

Étape 6. Conditions de passation

Paramètre	Valeur retenue
Support	Dossier de six pièces, conversation IA exportée, note concurrente unique préparée en amont, grille de soutenance, grille d'observation pour les pairs.
Durée par apprenante	12 minutes de soutenance, plus 3 minutes de transition.
Volume total synchrone	2 h 30 pour 10 apprenantes, réparties en deux créneaux d'1 h 15.
Préparation formatrice	4 heures la première fois pour construire le dossier piégé et la note concurrente. Réutilisable ensuite moyennant actualisation des chiffres.
Temps de correction	Nul. La grille est renseignée en direct pendant la soutenance.
Rôle de l'évaluatrice	Contradictrice, non correctrice. Je ne dis pas si la note est bonne : je teste si le jugement tient.
Modalité	Distanciel synchrone, en sous-groupe de cinq, deux pairs observateurs silencieux par passage.

> **CADRE DE CONTROLE, ETAPE 6**
>
> Consigne. L'étape 4 demande les conditions de passation : support, durée, rôle de l'évaluateur. Les trois sont couverts, et chiffrés.
>
> Document de référence. C'est la cinquième question de la fiche, sur la tenue des conditions dans la vraie vie, traitée frontalement plutôt que contournée. Elle explique aussi pourquoi je n'ai pas retenu le portfolio réflexif documenté, que le document évalue à quinze ou vingt heures d'investissement initial, avec une première correction plus lourde qu'un devoir classique et un retour sur investissement qui ne s'installe qu'à la deuxième ou troisième année. Intenable pour une formatrice seule sur une session unique.
>
> Correction que j'ai apportée moi-même et que le modèle n'a pas soulevée : la note concurrente doit être unique et préparée en amont. Sans cela, chaque participante affronte une contradiction différente et l'équité de l'épreuve tombe. Un modèle optimise la pertinence pédagogique, pas la tenue réglementaire d'un dispositif.

Étape 7. Les deux conditions préalables sans lesquelles le dispositif ne tient pas

Une clause d'usage validée par la DRH commanditaire avant la session, précisant que l'IA est autorisée, que la conversation est déposée, ce qui est fait de ce dépôt et pendant combien de temps il est conservé. Le dossier de cas étant fictif, aucune donnée réelle de l'organisation n'entre dans l'évaluation.

Une répétition à blanc en fin de Jour 2, collective, sur un cas neutre, où je conteste publiquement une production devant le groupe afin que chacune voie à quoi ressemble un motif qui tient. Entre les sessions, un dialogue évaluatif socratique construit sur Google AI Studio permet l'entraînement individuel en asynchrone, sans ajouter d'heures d'animation.

> **CADRE DE CONTROLE, ETAPE 7**
>
> Cette étape ne figure pas dans la consigne du jour. Elle vient des trois niveaux que le document de référence pose comme conditions de réussite, et dont deux manquaient à ma première version.
>
> Premier niveau, l'institution : ce qui est autorisé et ce qui est interdit, écrit noir sur blanc. Le document cite le cas d'une étudiante poursuivie pour un mémoire jugé rédigé par IA, qui a obtenu gain de cause devant le tribunal faute de règle écrite dans son établissement. Une évaluation qui note un arbitrage sur l'usage de l'IA sans charte côté commanditaire présente un trou juridique autant que pédagogique.
>
> Deuxième niveau, l'usage critique : utiliser l'IA s'apprend, et le formateur doit le montrer concrètement avant d'évaluer là-dessus. Sans la répétition à blanc, j'évaluais une compétence que je n'avais pas enseignée. Le dialogue socratique reprend l'exemple de posture formative développé dans le document, sur l'outil qu'il cite, où l'IA pose des questions sans jamais donner la réponse.
>
> Troisième niveau, le discernement de l'évaluateur : il reste ma zone de fragilité. Lire une démarche et dire si elle révèle une pensée compétente n'est pas lire un texte et dire s'il est bon. Le document présente cela comme une question d'outillage et de temps, pas de bonne volonté ; la grille d'observation des pairs est un début de réponse, pas la réponse.

Avis sur le résultat obtenu

Trois défauts, trois corrections ciblées sur une seule composante à chaque fois.

Le premier jet cochait la case de la preuve non générable, mais ses critères restaient déclaratifs : « démontre son esprit critique », « fait preuve de discernement ». Rien d'observable en douze minutes. Correction portée sur le seul Format, en exigeant des comportements constatables. Les quatre critères actuels en découlent directement.

Le deuxième défaut était de faisabilité : trente minutes d'entretien individuel proposées, soit cinq heures de soutenance pour dix personnes, sans tenir compte du fait que je suis seule. Correction portée sur le seul Contexte, où j'ai inscrit l'effectif, le distanciel et l'absence de co-évaluateur. C'est le paramètre que l'IA ne devine jamais et qu'elle ne réclame pas non plus.

Le troisième point, l'outil ne l'a pas vu et je l'ai posé moi-même : l'unicité de la note concurrente, qui est une question d'équité d'épreuve avant d'être une question pédagogique.

Là où l'outil a été franchement utile : fabriquer le dossier piégé, six pièces cohérentes entre elles avec des contradictions calibrées. C'est exactement le type de travail où il est plus rapide que moi sans être moins fiable. Là où il est faible : dire ce qu'on doit observer chez une personne pendant douze minutes. Il propose des intentions, pas des indices.

Un constat qui vaut au-delà de cet exercice. Le modèle n'a rien dit sur la charte d'usage ni sur la nécessité d'entraîner avant d'évaluer, tant que je ne l'ai pas confronté au document de référence. Une fois ce document en base de connaissance, les deux manques sont apparus immédiatement. C'est précisément la distinction que pose la page de garde du document : un cadre d'analyse fourni au modèle sépare le partenaire de réflexion du générateur de contenu.

En une phrase. Avec Claude AI et un prompt ACTIF, j'ai soumis mon évaluation de fin de parcours au test de l'IA, constaté qu'elle tombait en moins d'une minute, puis reconstruit une activité d'arbitrage sous contradiction dont la preuve se produit en séance ou ne se produit pas.